

RÈGLEMENT TAMARO JUMPING

- 1 • L'accès au Tamaro Jumping est autorisé:
 - aux enfants à partir dès 7 ans révolus
 - aux adultes pesant 110kg maximum
- 2 • L'utilisation du Tamaro Jumping s'effectue sous la responsabilité des utilisateurs.
Il est formellement interdit les installations sous l'effet de l'alcool ou des drogues.
L'accès aux installations est autorisé uniquement aux personnes munies d'un ticket.
- 3 • Le ticket inclut l'utilisation des équipements de sécurité, les informations et la surveillance de la part du personnel des installations.
- 4 • Les utilisateurs devront respecter scrupuleusement les instructions du personnel.
Nous nous réservons le droit de déconseiller l'accès au Tamaro Jumping aux personnes que nous jugeons inaptes à son utilisation.
- 5 • Il est interdit d'accéder à la zone de départ sans autorisation du personnel.
- 6 • Distribution du matériel :
 - l'équipement de sécurité sera retiré et rendu au Parc Aventure.
- 7 • L'utilisation du Tamaro Jumping implique l'acceptation implicite des règles affichées dans la zone de départ des installations et consultables sur le site internet www.montetamaro.ch